



Comptes 2021
Délibération II. - Comptes annuels (PR-1530 II)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, 48 et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés ci-dessous;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 42 oui contre 21 non et 7 abstentions

Article premier. – Compte de résultats.

Le compte de résultats de la Ville de Genève pour 2021 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
Charges d'exploitation	1 178 518 072
sous déduction des imputations internes de	<u>-22 555 665</u>
soit un total des charges nettes d'exploitation de	1 155 962 407
	Fr.
Revenus d'exploitation 1 109 684 460	
sous déduction des imputations internes de	<u>-22 555 665</u>
soit un total des revenus nets d'exploitation de	1 087 128 795
Résultat d'exploitation	-68 833 612
Charges financières	79 572 527
Revenus financiers	159 248 789
Résultat financier	79 676 262
Charges extraordinaires	–
Revenus extraordinaires	<u>–</u>
Résultat extraordinaire	–
Total du compte de résultats	10 842 650
Résultat de l'exercice (après écritures de bouclément)	8 049 200

Art. 2. – Compte des investissements.

Le compte des investissements 2021 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
Dépenses d'investissement PA	105 619 354
Recettes d'investissement PA	<u>25 581 887</u>
Investissements nets PA	80 037 467
Dépenses d'investissement PF	<u>16 615 651</u>



V I L L E D E
G E N È V E

LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1530 I
SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022

Recettes d'investissement PF	<u>3 193 720</u>
Investissements nets PF	13 421 931
Investissements nets	93 459 398

Art. 3. – Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
Investissements net PA	80 037 467
Amortissements	87 364 393
Excédent de revenus du compte de résultat	10 842 650
Attributions aux fonds (-) prélèvements	<u>969 663</u>
Autofinancement	99 176 707
Excédent de financement	19 139 240

Art. 4. – Variation de la fortune – Etat du capital propre.

L'augmentation de la fortune, soit 8 049 200 francs, est approuvée ; elle correspond à l'excédent de revenus du compte de résultats et des prélèvements et attributions annuels liés aux fonds spéciaux de capitaux propres.

Art. 5. – Bilan.

Le bilan au 31 décembre 2021 est approuvé, totalisant, tant à l'actif qu'au passif, 5 069 796 326 francs.

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2021 à 885 317 249 francs.

Certifié conforme :

La Secrétaire:


Yasmine Menétrey

La Présidente:


Uzma Khamis Vannini